PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 22 octobre 2020, 19h30 au bureau municipal sous la présidence de **Rodrigue Roy**, **maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet (19h35), monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne Ouellet, monsieur Jacques Vachon et monsieur Raymond L'arrivée, le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

• les élus renoncent à l'avis écrit de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

Chantal Tremblay Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

- 1. OUVERTURE ET PRÉSENCE
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA COURBE DU CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT ET DU CHEMIN DE L'ANSE-DES-MORTS.
 - 4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À GRAND-MÉTIS.
 - 4.3 PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1 RÉALISATION DE TRAVAUX PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ACQUEDUC CHEMIN KEMPT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés.: 2020-137 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA COURBE DU CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT ET DU CHEMIN DE L'ANSE-DES-MORTS

Attendu que la municipalité a reçu une (1) seule soumission pour le contrat de l'élargissement de la courbe du chemin Pointe-Leggatt et du chemin de l'Ansedes-Morts;

Attendu que la soumission est conforme ;

Rés.: 2020-138

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée de Grand-Métis, pour effectuer les travaux au montant de 54 407.50 plus taxes. Les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2020.

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE À GRAND-MÉTIS.

CONSIDERANT que la municipalité a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en service d'architecte pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un centre communautaire sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis;

CONSIDERANT que quatre (4) firmes de la région ont été invitée ;

CONSIDERANT que nous avons reçu deux (2) soumissions ;

MHNOLLET, architecte 6520.00 \$ plus taxes
Groupe Architecture MB Inc. 6000.00 \$ plus taxes

CONSIDERANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points ;

CONSIDERANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage est de plus de 70 points;

CONSIDERANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Expérience du soumissionnaire
- Compétence et disponibilité de l'équipe de projet
- Organisation de l'équipe de projet
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables;
- Qualité de l'offre de service;
- Proximité du lieu de travail;
- Autres considérations.

CONSIDERANT que la soumission conforme le plus bas est celle obtenant le plus haut pointage final;

CONSIDERANT que le soumissionnaire a obtenu le pointage final le plus haut : **MHNOLLET**, **architecte 95.3** %

Rés.: 2020-139

Il est proposé par Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à MHNollet, Architecte, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la réalisation d'une (1) étude d'avant-projet pour la Construction d'un centre communautaire à Grand-Métis.

La valeur de ce contrat est de 6520.00 \$, plus taxes.

D'autoriser la Directrice générale de la municipalité à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document juge utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution. Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées a même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-411.

4.3 PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1 – RÉALISATION DE TRAVAUX

- PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ACQUEDUC CHEMIN KEMPT
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que :

- la municipalité de Grand-Métis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme PRIMEAU pour les travaux qu'elle compte réaliser.
- La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Rés. : 2020-140 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU
- la municipalité de Grand-Métis autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2020-141	À 19h50 l'ordre du jour étant épuisé, Il est dûment proposé par Madame Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.	
	M. Rodrigue Roy, maire	Chantal Tremblay, DG
	Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.	
	Rodrigue Roy, Maire	
	Procès-verbal signé le2020	